

**Mission Handicap* située à la Maison de l'Université
intégrée dans le Pôle « Formation et Vie Universitaire »**

*** Mission Campus Inclusif – Egalité femme/homme - Discrimination - Handicap**



**Référent.es dans chaque UFR
Rôle : faire le lien entre Mission Handicap et l'UFR**



UFR Sciences et Techniques : Référentes = Virginie Comte - Hélène Cattey

Etudiant.e en situation de handicap :

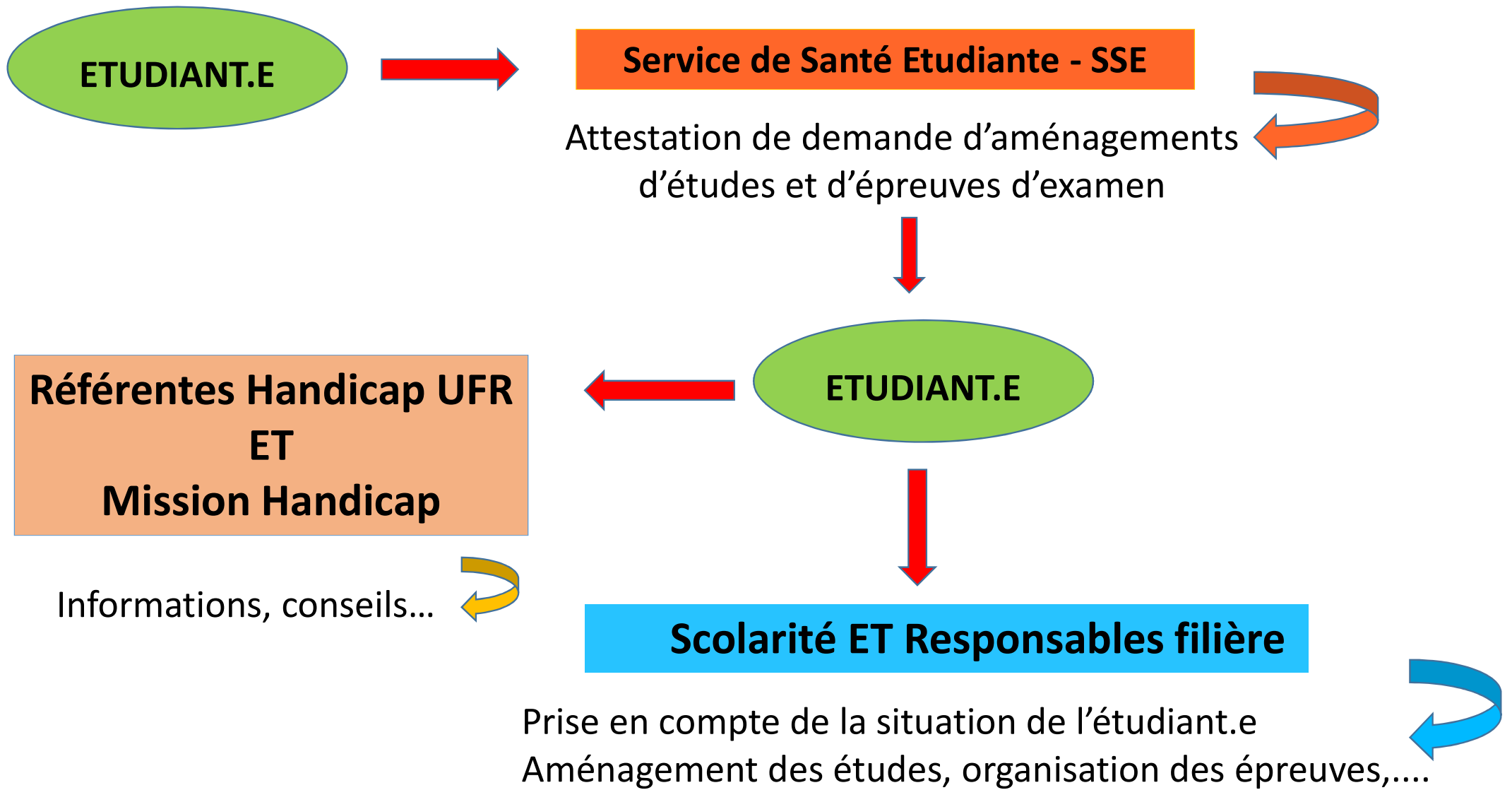
Handicap connu : vision, surdit , moteur, dyslexie,

Handicap survenant en cours d'ann e suite   une maladie,   un accident



...Tout le monde peut  tre concern 

**Chaque  tudiant.e en situation de handicap
a des droits   faire valoir soi-m me**



Soutien durant les enseignements

Organisation des épreuves aménagées

accès aux salles et amphis, prise de notes, photocopies....

1/3 temps, ordinateur, sujet agrandi, salle à part, secrétaire d'examen, ...



Sont impliqués.es
scolarité, responsables formation, enseignant.es, référentes Mission Handicap

+ étudiant.es de la même promo



Etudiant.e doit faire rapidement les démarches et informer

Comment l'étudiant doit-il faire pour bénéficier d'aménagements ?

<https://ub-link.u-bourgogne.fr/me-soigner>

ub-link.u-bourgogne.fr/me-soigner



ÉTUDES | **VIE ÉTUDIANTE** | ENGAGEMENT ÉTUDIANT | JOBS, STAGES, EMPLOIS | PARTIR À L'ÉTRANGER | CONTACT | ACTUALITÉS

Retrouvez ici toutes les informations utiles sur la santé à l'université



Le Service de Santé Etudiante



Soins et remboursements



Soutien psychologique



Vaccinations et prévention



Don du sang



FAQ Service de Santé Etudiante



Consultations de sexologie



Numéros d'urgence



Numéros utiles

Comment l'étudiant doit-il faire pour bénéficier d'aménagements ?

Maladies chroniques, maladies graves, troubles cognitifs, accidents, interventions chirurgicales, handicaps, troubles des apprentissages, etc.

A l'Université, il n'y a **pas de renouvellement automatique des aménagements obtenus au lycée.**

Si vous souhaitez bénéficier d'aménagements d'études et d'examens :

1) [remplir le bordereau](#) et de le déposer à l'accueil du SSE avec les documents médicaux et/ou paramédicaux comme expliqué dans [le document de consignes](#).

2) Après avoir déposé votre demande, [l'infirmière du SSE vous contactera](#). **Aucun rendez-vous ne sera donné avec les médecins du SSE dans le cadre des aménagements d'études et d'examens si le dossier que vous avez déposé n'est pas complet.**

 CPSU SSU 6A, rue Recteur Marcel Bouchard 21000 Dijon <small>(à côté resto U (Moutonville))</small> 03.80.39.51.53 medecine-preventive@u-bourgogne.fr		<input type="checkbox"/> Première demande d'aménagement(s) d'études et/ou d'examen(s) à l'UB <input type="checkbox"/> Demande de renouvellement d'aménagement(s) d'études et/ou d'examen(s) à l'UB <input type="checkbox"/> Demande d'attestation médicale à l'UB pour maintien de bourse sur critères sociaux CROUS pour raisons de santé				
Date :/...../.....						
NOM :		PRENOM :				
Date de naissance :		N° étudiant :				
Tél :						
Mail :						
Formation suivie & année en cours :		Lieu des études :				
SEFCA : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non (<i>contrat pro ou apprenti, alternance...</i>)						
<i>Pour les demandes de renouvellement d'aménagement :</i> <input type="checkbox"/> Aménagement idem que le(s) précédent(s) Ou : <input type="checkbox"/> Aménagement(s) supplémentaire(s) :		<i>Pour les demandes de maintien de bourse :</i> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;">Bourse échelon :</td> <td style="width: 50%;">Demande concernant l'année :</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;"> <input type="checkbox"/> SEMESTRE 1 <input type="checkbox"/> SEMESTRE 2 <input type="checkbox"/> ANNEE UNIVERSITAIRE </td> </tr> </table>	Bourse échelon :	Demande concernant l'année :	<input type="checkbox"/> SEMESTRE 1 <input type="checkbox"/> SEMESTRE 2 <input type="checkbox"/> ANNEE UNIVERSITAIRE	
Bourse échelon :	Demande concernant l'année :					
<input type="checkbox"/> SEMESTRE 1 <input type="checkbox"/> SEMESTRE 2 <input type="checkbox"/> ANNEE UNIVERSITAIRE						

A l'attention des étudiant.es en demande d'aménagements d'études

- 1) Déposer rapidement votre dossier de demande au Service de Santé Etudiante SSE pour obtenir **l'attestation d'aménagement** (renseignements : <https://ub-link.u-bourgogne.fr/me-soigner>)
- 2) Fournir obligatoirement cette attestation à la scolarité, au (à la) responsable de filière pour pouvoir bénéficier des aménagements.
- 3) Fournir rapidement cette attestation et compléter fiche de liaison à Mission Handicap et aux référentes handicap UFR (disponible sur le site de Mission Handicap de l'UB)

Pour nous rencontrer ou demander des renseignements :

referents-handicap-ufrst@u-bourgogne.fr

Virginie Comte et Hélène Cattey

Référentes Mission Handicap de l'UFR Sciences et Techniques

SERVICE DE SANTE UNIVERSITAIRE
6A, rue du Recteur Marcel Bouchard
B.P. 27877
21078 DIJON CEDEX
03 80 39 51 53

N° FITNESS



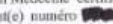

210012134

Le 
Anne-Céline GUILLOU
Docteur en Médecine

RFFS: 10109560142

AVIS DU MEDECIN DESIGNÉ PAR LA CDAPH

Réf: Circulaire n°2011-220 du 27 décembre 2011, Article L.112-4 du code de l'éducation créé par la loi 2005-102 du 11 février 2005, Articles D613-26 à D613-30 du code de l'éducation, Arrêté du 23 Décembre 2020 portant ouverture des épreuves classantes nationales anonymes donnant accès au troisième cycle des études médicales au titre de l'année universitaire 2021-2022

Je soussignée, ANNE-CÉLINE GUILLOU, Docteur en Médecine certifie que l'état de santé de MME  (née(e) le ) étudiant(e) numéro  inscrit(e) à UB, Sciences de Santé,  justifie la mise en place des aménagements d'examens et concours ou d'études spécifiques suivants :

L'attribution d'un Tiers temps supplémentaire pour chaque épreuve écrite ou orale, les contrôles continus, les épreuves avec QCM.
L'assistance d'un secrétaire d'examens.

Validité du certificat: année universitaire 2021-2022.

ATTENTION: Cette proposition ne vaut pas décision. La décision finale appartient à l'autorité administrative compétente.

Fait à DIJON CEDEX, le 

Signature du médecin



Annexe : Document de consignes du SSE



SSE (Service de Santé Etudiante)

6A, rue Recteur Marcel Bouchard
21000 Dijon
(le café restau U)
03.80.39.51.53

Texte de référence (liste non exhaustive) :

- circulaire du 6/02/2023 publiée au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche n° 10 du 9 mars 2023

ATTENTION : Le temps de traitement de votre demande peut prendre un mois ou plus.
Les dossiers seront traités par ordre d'arrivée.

L'équipe du SSE est tenue au secret médical et au secret professionnel. (Conformément aux articles L1110-4 du Code de la santé publique et L1110-4, alinéas 3 et 4, du Code de la santé publique)

ATTENTION : Suite à votre demande, l'infirmière du SSE vous contactera et vous laissera un message (répondeur, SMS ou mail). Sans rappel de votre part sous 2 mois, votre dossier sera archivé. Mais vous pourrez toujours recontacter le SSE pour relancer votre dossier.

Consignes 2023 - 2024

-> **Première** demande d'aménagement(s) d'études et/ou d'examen(s) à l'UB

Merci de déposer en main propre au personnel de l'accueil du SSE, sur horaires d'ouverture, **sous enveloppe cachetée**, sur laquelle vous aurez noté « Première demande d'aménagements + votre niveau et votre filière + la date de dépôt de l'enveloppe » avec à l'intérieur :

(✓ compris demande d'épreuves substitutives pour les étudiants STAPS blessés)

1/ le bordereau que vous trouverez soit à l'accueil du SSE soit sur <https://ub-link.u-bourgogne.fr/me-soigner>

2/ sur papier libre, les réponses aux questions ci-dessous :

- La date : ...
- Vos coordonnées : nom, prénom, date de naissance, numéro de **tél.**, filière et niveau d'études
- Quel est votre problème de santé :
- Quels aménagements demandez-vous :
- Signature

3/ de joindre

- ✓ Les copies de tous documents en rapport avec votre situation de santé (exemple : compte-rendu descriptif du **médecin spécialiste de la pathologie dont vous souffrez** et qui vous suit, ou de votre chirurgien spécifiant les mouvements interdits ou limités ainsi que la durée de cet interdit, audiogramme, facture des appareils auditifs, ordonnance, bilan d'orthophoniste scolarisé, d'ergothérapeute, de psychomotricien, de psychiatre, de psychologue, bulletin d'hospitalisation, **etc**) **les plus récents que vous ayez**.
- ✓ La copie du document MDPH (taux d'incapacité), si vous en avez une,
- ✓ La copie du document des aménagements du bac ou année antérieure si vous en avez bénéficié.

L'infirmière du SSE vous contactera.

<p>-> Demande de renouvellement d'aménagement(s) d'études et/ou d'examen(s) (identiques ou supplémentaires)</p>	<p>Remplissez simplement le bordereau de demande que vous trouverez soit sur https://ub-link.u-bourgogne.fr/me-soigner soit à l'accueil du SSE et donnez-le au personnel d'accueil SSE – L'infirmière du SSE vous contactera. Il vous sera peut-être demandé des documents médicaux complémentaires.</p>
<p>-> Demande d'attestation médicale à l'UB pour - maintien de bourse sur critères sociaux CROUS pour raisons de santé, - année blanche ou semestre blanc, - tout autre certificat médical spécifique</p>	<p>Merci de déposer en main propre au personnel de l'accueil du SSE, sous enveloppe cachetée, sur laquelle vous aurez noté : « Maintien de bourse + la date de la remise de l'enveloppe » :</p> <p>1/ le bordereau que vous trouverez soit à l'accueil du SSE soit sur https://ub-link.u-bourgogne.fr/me-soigner</p> <p>2/ sur papier libre, les réponses aux questions ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La date : ... - Vos coordonnées : nom, prénom, date de naissance, numéro de tél., filière et niveau d'études - Quel a été votre problème de santé : <p>3/ de joindre les copies de tous documents qui justifient votre demande en rapport avec votre situation de santé (exemple : compte-rendu du médecin spécialiste de la pathologie dont vous avez souffert et qui vous a suivi, ordonnance, bulletin d'hospitalisation, etc)</p> <p>L'infirmière du SSE vous contactera.</p>